

CITÉ DE DORVAL

Le 9 décembre 2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à huis clos et webdiffusion en direct le mercredi 8 décembre 2021 à 18 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau et Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Robert Bourbeau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques
Monsieur Gheorghe Lucian Todoran, trésorier

CM2112 452

1.a Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2021 à 18hrs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2112 453

2.a Présentation et adoption du budget de l'année 2022

Après que monsieur le maire eût fait lecture et déposé son rapport sur le budget pour l'exercice 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le budget de l'exercice financier 2022 comportant des revenus et affectations égaux aux dépenses qui y figurent totalisant 144 635 000 \$.

Que le document explicatif du budget 2022 soit distribué à chaque adresse civique du territoire de la Cité Dorval conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2112 454

2.b Programme triennal d'immobilisations - Exercices 2022-2023-2024

Après que monsieur le maire eût fait lecture du programme triennal d'immobilisations de la Cité de Dorval pour les années 2022-2023-2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le programme triennal d'immobilisations - exercices 2022-2023-2024 tel que décrit à l'état des dépenses par projet daté du 8 décembre 2021 et comportant une dépense d'immobilisations égale à 29 143 000 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2112 455

3.a Période de questions

Aucune question n'a été adressée par écrit préalablement à la tenue de la séance.

CM2112 456

4.a Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 18 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE